

# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

---

**Société par actions simplifiée unipersonnelle**

**GAMA Matthieu & Associés**

Huissiers de Justice Associés

38, Boulevard du Général De Gaulle

97200 - FORT-DE-FRANCE

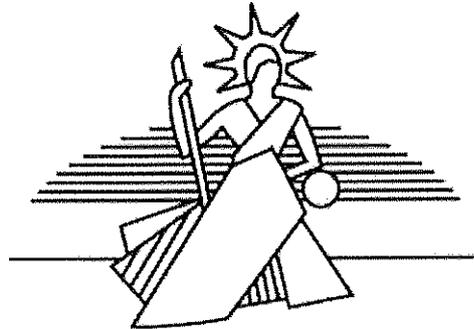
Tel : 0596.601.000

[etudegama@orange.fr](mailto:etudegama@orange.fr)

Fax : 0596.604.701

[www.huissiergama.com](http://www.huissiergama.com)

---



# LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN

## A LA REQUETE DE :

A la demande de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL MARIN, société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le siège est au MARIN (MARTINIQUE), Centre Commercial Annette, Quartier Montgéralde, immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE sous le numéro 411 123 474, représentée par ses dirigeants légaux en exercice

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au cabinet de Maître CELCAL Régine, Avocat au Barreau de Martinique, demeurant 82 rue Victor Sévère à FORT DE FRANCE (MARTINIQUE),

Agissant en vertu de la copie exécutoire d'un acte notarié dressé le 21.12.2006 par Maître MATHIEU Franck, Notaire titulaire d'un office notarial sis à Fort -de-France, valant prêt immobilier consenti à la SCO FLORIAND pour un montant de 130 000,00 Euros en principal et revêtu de la formule exécutoire,

Et du bordereau d'inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle, publié et enregistré le 16.02.2007, sous le volume 2007 V n°661, ayant effet jusqu'au 31.12.2020.

Et d'un bordereau rectificatif d'inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle, publié et enregistré le 05.04.2007, sous le volume 2007 V n°1210, ayant effet jusqu'au 31.12.2020

Déférant à cette réquisition, je, soussigné Maître Matthieu GAMA, Huissier de Justice associé de la SASU GAMA Matthieu & Associés à FORT DE FRANCE (MARTINIQUE), y demeurant 38, boulevard du Général de Gaulle, certifie m'être rendu ce jour à Fort de France (MARTINIQUE), au n°93 de la rue Victor Hugo, en Martinique, à l'effet de procéder au descriptif du bien objet de la présente procédure de saisie immobilière sur la parcelle cadastrée BC 1049, objets de la saisie,

Là étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

à Fort-de-France (MARTINIQUE), au n°93 de la rue Victor Hugo, en Martinique, à l'effet de procéder au descriptif du bien objet de la présente procédure de saisie immobilière sur la parcelle cadastrée BC 1049.

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes : Il s'agit d'un immeuble de ville, ancien et sur trois niveaux. L'immeuble a fait l'objet de travaux de carrelage au rez-de-chaussée. Tous les murs sont attaqués, certains pans sont inexistantes. Aucun sol des premiers et deuxièmes étages n'est carrelé et tous les plafonds sont attaqués par l'humidité.

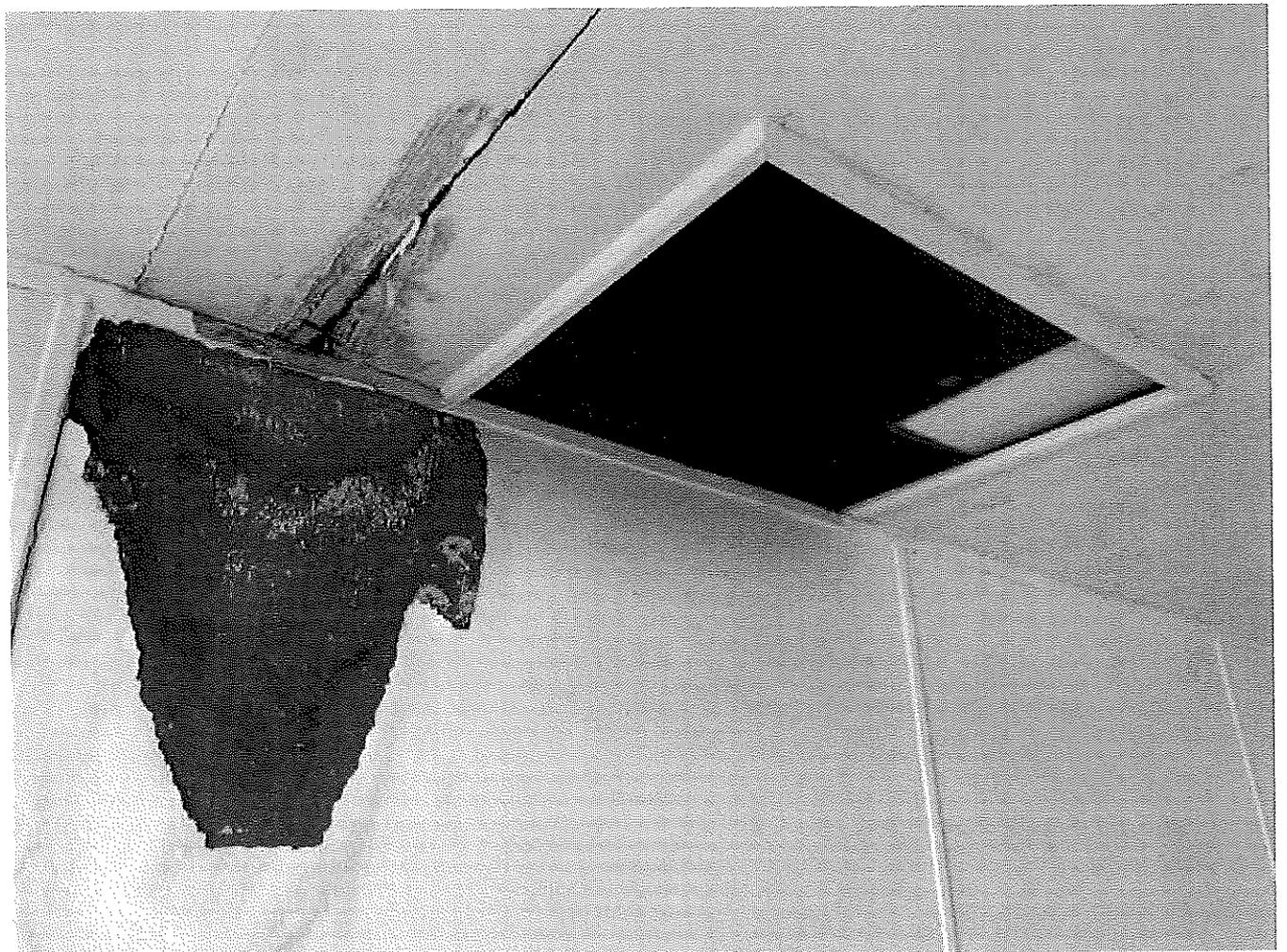
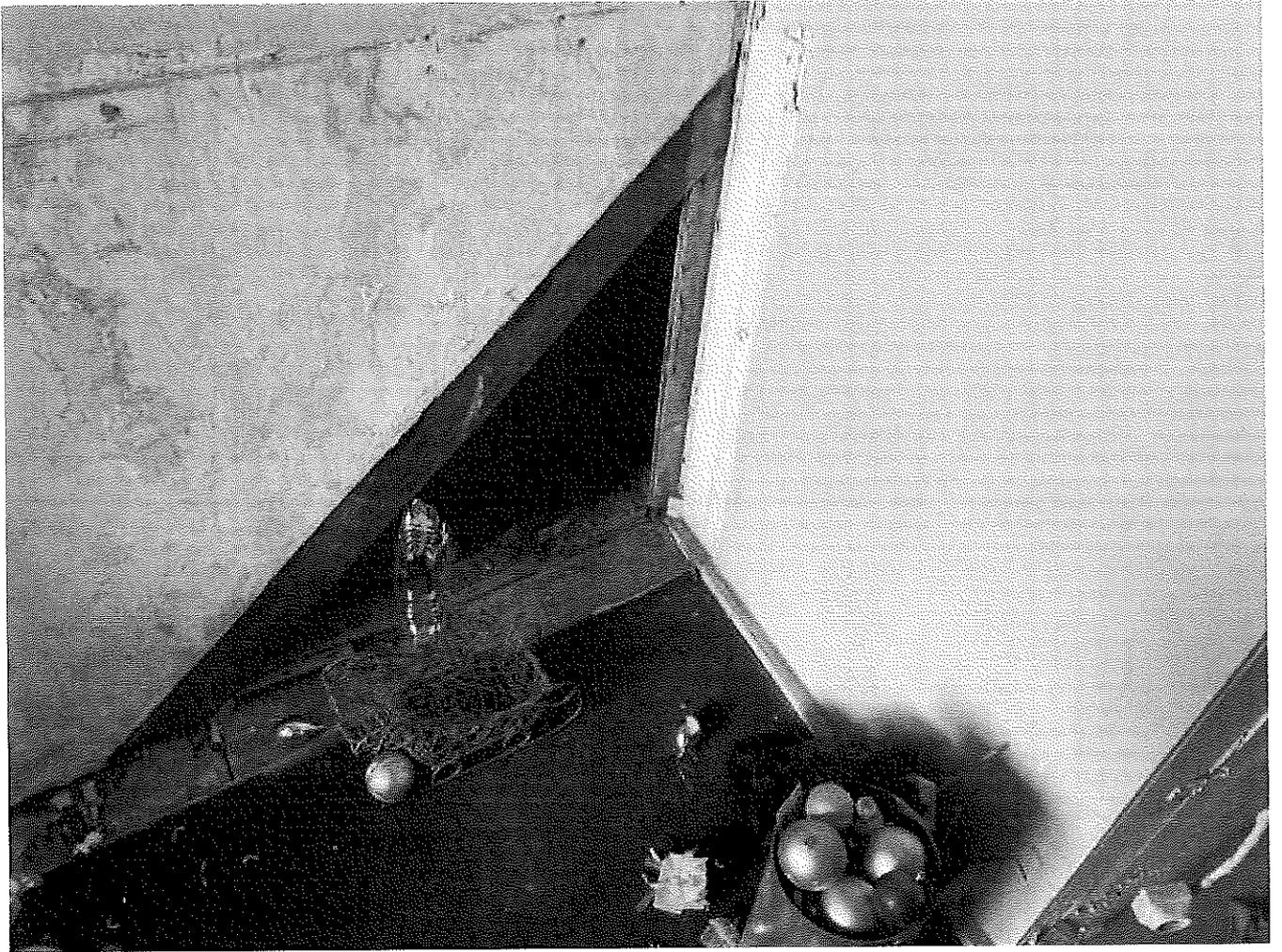
Le rez-de-chaussée est exploité par une boutique d'accessoires. La première pièce s'étend jusqu'à un long couloir non couvert. Sur la droite, deux pièces en béton présentent des plafonds dont les ferrailages sont visibles. Les murs sont affectés par l'humidité. Il est en est de même pour les sanitaires. La pièce du fond présente les mêmes désordres d'humidité aux murs. Les sols ne disposent d'aucun revêtement.

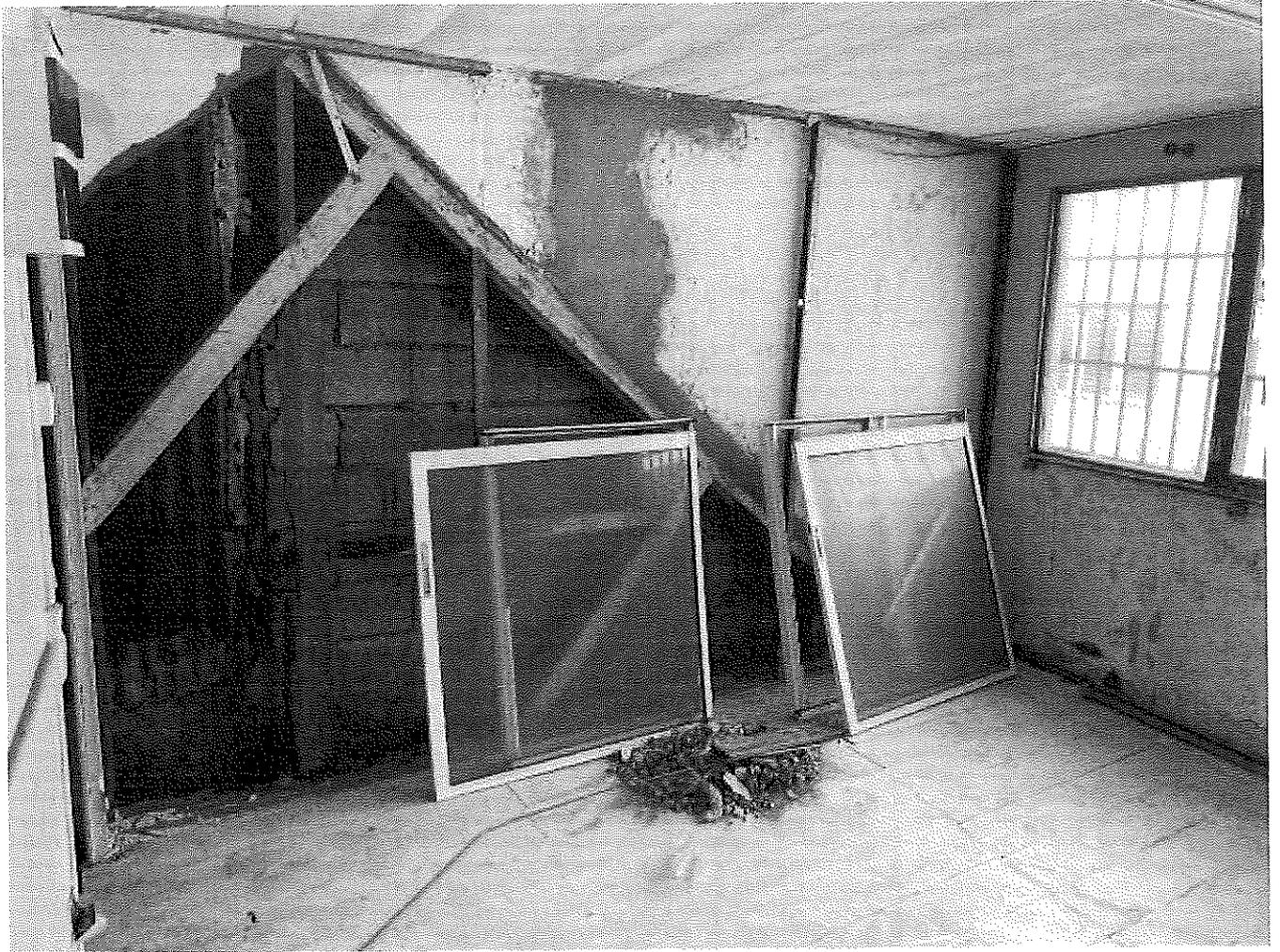
On accède au 1er étage par un escalier très raide. A l'étage, les sols en bois menacent de ruine. Les murs sont recouverts de contreplaqué et une partie de briques rouges est dévoilée. Le second étage est accessible par un escalier en bois : aucun parement n'est présent sur le mur de l'immeuble voisin. Deux pièces se succèdent et des trous sont visibles dans les murs et les plafonds. Les lieux sont encombrés par de nombreux meubles.

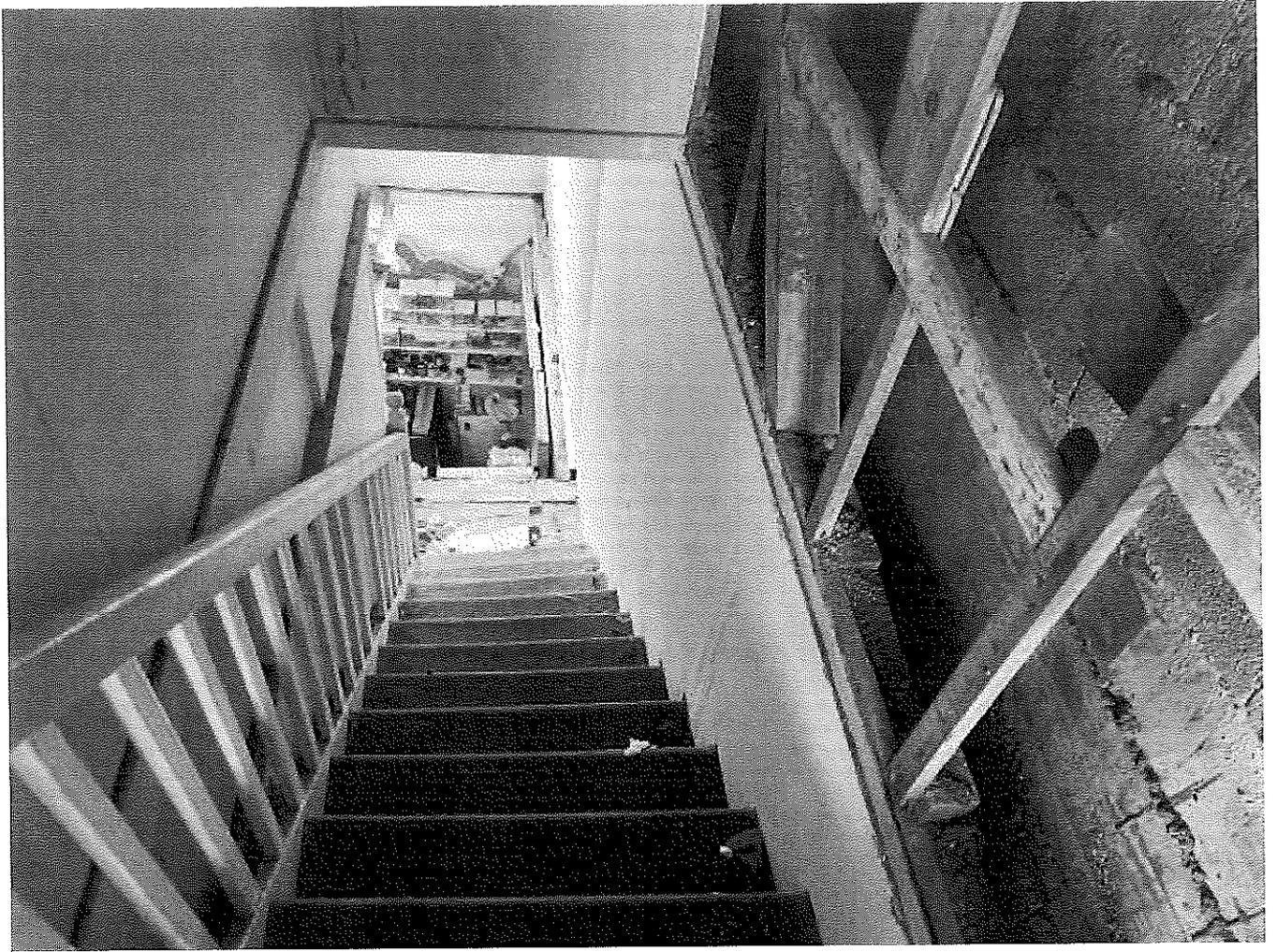
## LES SURFACES RELEVÉES en m<sup>2</sup>

Pièce entrée	33.60
Pièce 2	06.27
Sanitaires	02.47
Pièce 3	05.22
Couloir	08.00
1er étage	33.60
2ème étage	14.06
2ème étage	24.42

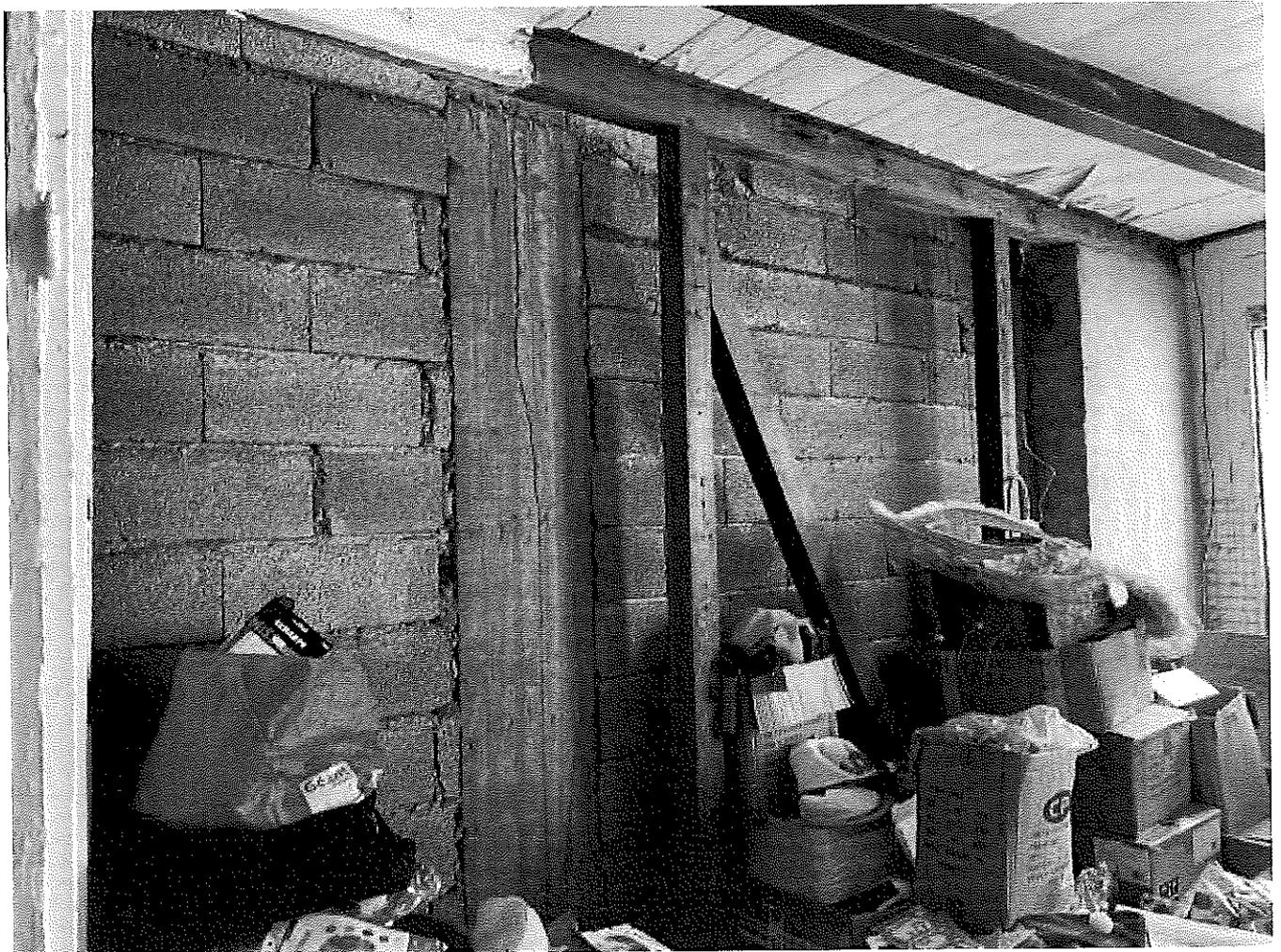


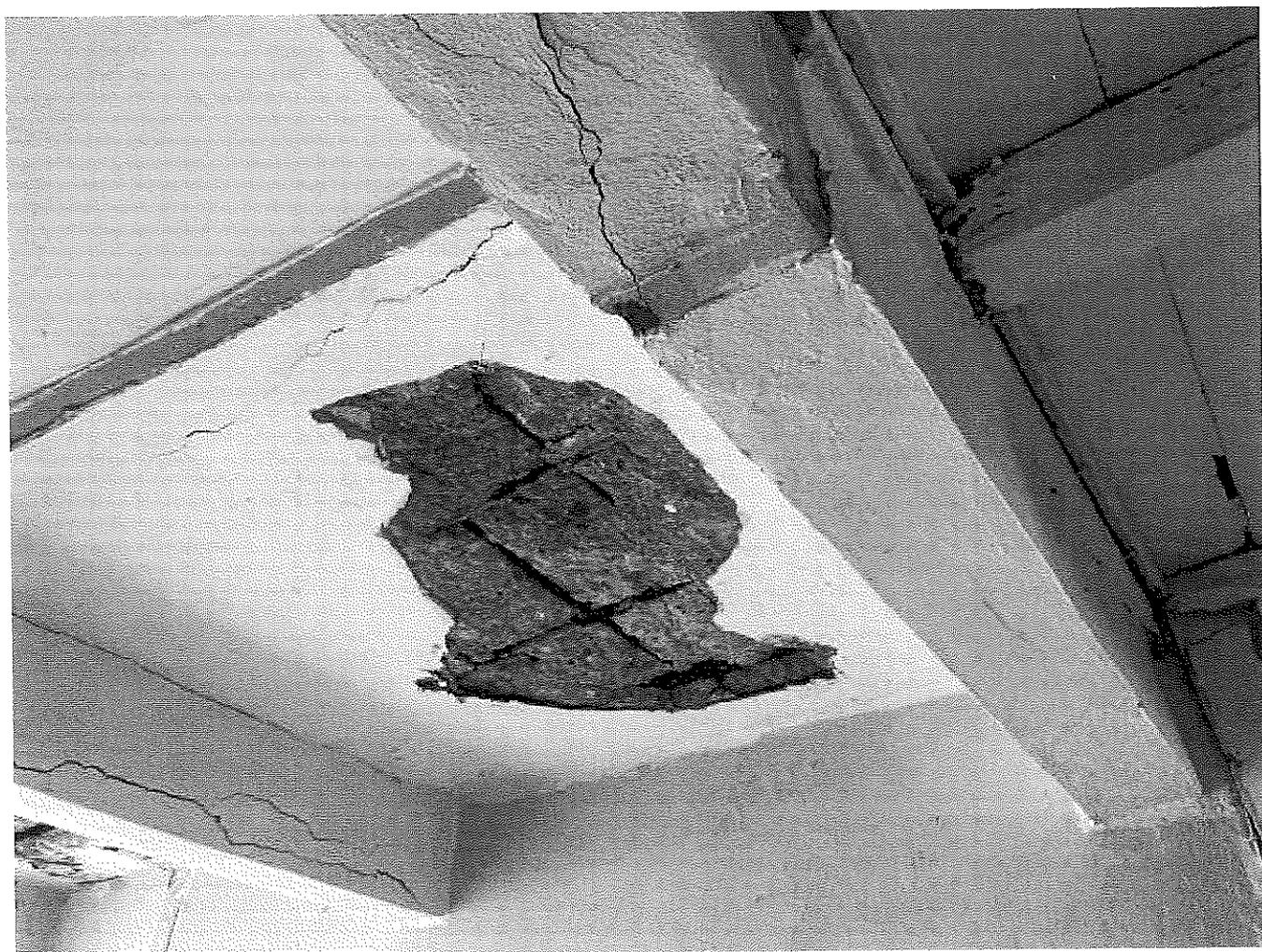


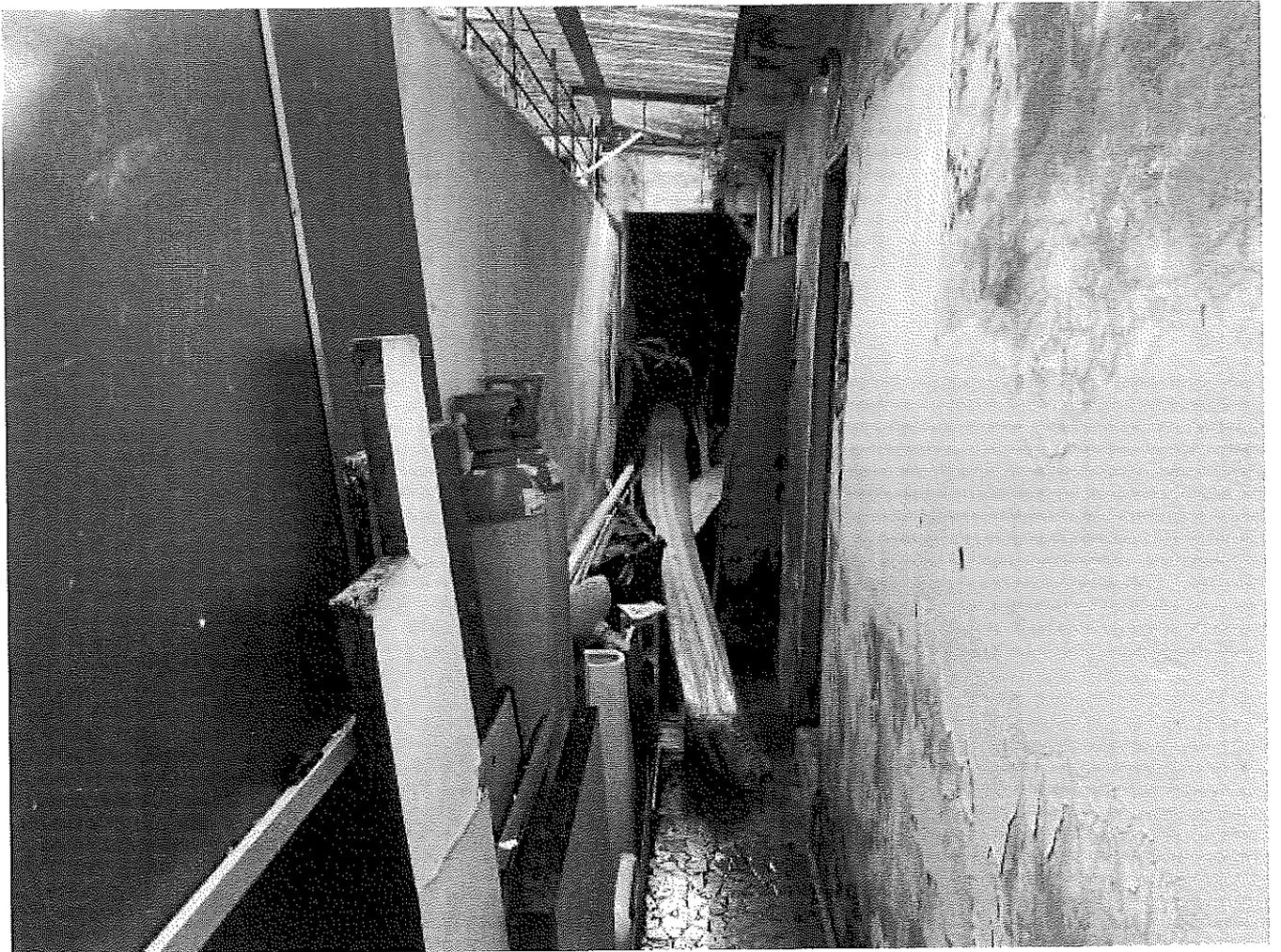
















N'ayant plus à constater, je me suis retiré, et du tout ai dressé le présent Procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

#### COUT DU PROCES VERBAL DE CONSTAT

Emolument	600.00 €
TVA	51.00 €
Affranchissement	2.00 €
<b>Total</b>	<b>653.00 €</b>

